

Partagez vos vacances d'été !



ENFANCE

FAMILLES

VACANCES

05/12/2023

De quoi s'agit-il ?

L'accueil familial de vacances (Afv) du Secours Catholique permet à des enfants, dès l'âge de 6 ans, de partir en vacances grâce à une famille qui souhaite les accueillir pour "partager ses vacances d'été". Les familles de vacances sont déclarées auprès de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale).

Accueillir un enfant, pour quoi faire ?

Accueillir un enfant en vacances permet de contribuer à son développement grâce à un moment de vacances vécu dans la confiance. Devenir famille de vacances, c'est donner à un enfant la possibilité d'accéder à un temps privilégié de détente, de loisirs et d'échange ; c'est permettre à une famille de s'enrichir par la rencontre, l'accueil et le partage avec un enfant.

Comment se déroule le séjour ?

Les enfants sont accueillis par la famille de vacances pour un séjour de une à deux semaines. La famille de l'enfant, associée au projet de vacances, reste le premier éducateur de son enfant et participe à l'organisation de ses vacances. La famille de vacances, pour sa part, veille à ne jamais se substituer à la famille de l'enfant. Le rôle de la famille de vacances est d'accueillir l'enfant pour l'aider à être acteur de son propre développement et participer à son éveil. Elle met en valeur les richesses de l'enfant accueilli.

Une belle opportunité de partager avec un enfant, et d'ouvrir nos vacances.

Virginie, Montigny

L'aventure vous tente ?

Contactez-nous simplement par e-mail à : solidaritefamiliale.780@secours-catholique.org

Des bénévoles de votre équipe locale prendront rendez-vous avec vous pour mieux comprendre et affiner votre projet.

Photos de l'article ©Gael Kerbaol/Secours Catholique



<https://yvelines.secours-catholique.org/notre-actualite/partagez-vos-vacances>